

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

## PRESENTATION

### I – LE PROJET EDUCATIF

- 1) LA RELATION AVEC LES PARENTS page 2
- La première rencontre
  - La place et le rôle des parents dans l'établissement
  - La collaboration avec les parents
  - La période d'adaptation

- 2) L'ACCUEIL de L'ENFANT Page 3
- Respecter et développer son autonomie
  - Favoriser sa socialisation
  - Contribuer à son éveil et à son épanouissement
  - Les repas, les goûters
  - Le sommeil
  - Les soins et l'hygiène

- 3) L'EVEIL ARTISTIQUE, CULTUREL et LUDIQUE page 4
- Les activités d'éveil
  - Les chansons et comptines
  - La musique
  - Les activités manuelles
  - L'éveil moteur
  - Les jeux libres
  - Les fêtes
  - Les relations avec les partenaires extérieurs

- II- LE PROJET SOCIAL Page 6
- Situation géographique
  - Locaux

- III- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL Page 7
- Les conditions d'arrivée et de départ

- IV - L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP  
OU UNE MALADIE CHRONIQUE Page 7

- V - COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES Page 8

- VI - FORMATION du PERSONNEL Page 9
- Le personnel encadrant du multi-accueil
  - Les assistantes maternelles de l'accueil familial

- VII - PLACE ET PARTICIPATION DES FAMILLES  
A LA VIE de L'ETABLISSEMENT Page 9

- VIII - MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES  
EXTERIEURS page 10

# LE PROJET D'ETABLISSEMENT

## **PREAMBULE**

Le projet d'établissement du multi-accueil collectif et familial « Le Jardin des Pitchouns » est un travail de réflexion mené par une équipe pluridisciplinaire.

Il se doit de répondre aux besoins de garde des parents de la commune.

Il devra donc

- Assurer à l'enfant un accompagnement de qualité en l'absence de ses parents,
- Veiller à ce que l'enfant se développe harmonieusement dans un milieu de vie sécurisant et accueillant,
- Contribuer à son épanouissement,
- L'aider aussi dans ses premiers moments de socialisation de vie en collectivité et dans l'acquisition de son autonomie.

## **PRESENTATION**

Le multi-accueil bénéficie d'un agrément de 76 places pour enfants de 3 mois à 4 ans.

Il assure pendant la journée un accueil régulier collectif, familial et occasionnel.

### **Accueil régulier collectif et occasionnel**

Horaires d'ouverture : 7h 30 – 18h 30

Capacité : 68 places

### **Accueil familial** (enfants confiés à une assistante maternelle à domicile)

Horaires d'ouverture : 7h 30 – 18h 30

Capacité : 8 places

## **I – LE PROJET EDUCATIF**

### **1) LA RELATION AVEC LES PARENTS**

#### **La première rencontre**

Les parents, accompagnés ou non de leur enfant sont reçus dans l'établissement. La directrice vérifie avec eux le dossier administratif, présente le fonctionnement et l'équipe. Ce moment permet de répondre aux questions des parents et de les rassurer.

#### **La place et le rôle des parents dans l'établissement**

- L'établissement d'accueil reste un lieu d'échange et de paroles
- Des réunions avec les parents sont organisées
- Des participations ponctuelles sont demandées à l'occasion de fêtes et des ateliers (apport de matériaux).

#### **La collaboration avec les parents.**

Pour le bien être de l'enfant, un travail en étroite collaboration avec les parents est nécessaire afin d'assurer une coopération effective et sécurisante pour l'enfant. Le dialogue entre les parents et l'équipe est privilégié.

## **La période d'adaptation**

L'adaptation composée de différents rendez-vous, avec une présence progressive de l'enfant sera établie par la responsable de l'établissement.

Cette période est importante pour une bonne organisation de la prise en charge.

La cohésion du lien établi entre les parents et l'équipe ainsi qu'une relation chaleureuse seront significatives pour l'enfant de la confiance qu'il pourra accorder à ce nouveau lieu de vie.

Une fiche individuelle de renseignement (alimentation, sommeil...) est complétée avec les parents lors de l'adaptation. Elle permet de renseigner l'équipe sur les habitudes de l'enfant afin de respecter l'individualité et les rythmes propres à chacun.

## **2) L'ACCUEIL de l'ENFANT**

L'objectif est de respecter et développer l'autonomie de l'enfant, contribuer à son éveil et à son épanouissement, favoriser sa socialisation.

### **■ Respecter et développer son autonomie :**

Il s'agit de mettre l'enfant en confiance et de le responsabiliser afin de lui donner les moyens d'exprimer ses besoins, ses envies.

Le personnel encadrant prendra le temps d'observer et de laisser faire l'enfant seul, de favoriser la verbalisation, plutôt que de faire à la place de l'enfant.

L'autonomie est prise en compte dans les jeux, mais aussi dans la vie quotidienne (repas, habillage, hygiène, motricité, langage). A ce niveau l'enfant aura besoin d'une continuité et d'une logique entre la maison et l'établissement. Le personnel référent accompagne l'enfant dans ses apprentissages

L'enfant aura également besoin de repères affectifs :

- Repères dans le temps, rythmes quotidiens : chants, activités, repas, sieste.
- Repères dans l'espace : locaux et aménagements.

Tous ces repères sécurisants ainsi que la présence du personnel bienveillant aideront l'enfant à progresser dans les phases de l'autonomie.

L'autonomie se trouve aussi, pour chaque enfant dans le choix de son activité et de sa durée pendant les temps d'éveil.

### **■ Favoriser sa socialisation :**

Au sein du groupe, l'enfant apprend à se socialiser. La socialisation se fait par l'identification de l'enfant (individuelle) et du groupe (collective) ; le respect des rythmes de vie et des relations aux autres (enfants et adultes).

L'enfant découvre les règles de vie qui lui donnent des repères et lui assurent une certaine stabilité. Ces règles, élaborées par l'équipe, doivent être adoptées par tous ; ainsi les enfants seront rassurés dans un cadre qui ne change pas en fonction des personnes.

Au sein du groupe, l'enfant apprend à se socialiser.

### ■ Contribuer à son éveil et à son épanouissement :

- A travers les jeux
- A travers les ateliers

Durant l'accueil de l'enfant, les besoins physiologiques, psychologiques et affectifs sont pris en charge par l'équipe.

### ■ Les repas, les goûters :

Les enfants bénéficient d'une alimentation équilibrée et diversifiée, adaptée en fonction de l'âge.

Ces moments sont des temps calmes, où l'adulte favorisera l'autonomie des enfants : manger seul, choisir, goûter un plat...instants de plaisir, de découverte, d'échanges, de convivialité.

La texture de son alimentation variera en fonction de son développement.

Pour les bébés, le personnel est disponible pour une relation individuelle et proche de l'enfant, afin que la prise des biberons se déroule dans des conditions optimales sécurisantes.

### ■ Le sommeil

Le rythme biologique de l'enfant sera respecté. C'est un besoin vital qui ne doit pas être perturbé car il est nécessaire à sa croissance. Un enfant qui dort n'est pas réveillé.

L'équipe veille à ce que chaque enfant dorme quand il en a besoin, puisse se reposer s'il ne veut pas dormir. Le lever de sieste se déroule de façon échelonnée.

### ■ Les soins et l'hygiène

Elément essentiel du bien être de l'enfant, il sera changé autant de fois qu'il en aura besoin dans la journée. L'équipe veillera au respect de son intimité.

L'apprentissage de la propreté se fait en partenariat parents/équipe en fonction de la maturité physiologique et psychologique de l'enfant.

Pour les bébés, le change sera un moment d'échange individualisé, privilégié avec le professionnel afin que l'enfant se construise dans des conditions de confiance optimale.

## 3) L'EVEIL ARTISTIQUE, CULTUREL et LUDIQU

### ■ Les activités d'éveil

Le jeu est un moyen, pour l'enfant, de développer sa personnalité, sa créativité, de satisfaire sa curiosité.

L'adulte présent veillera au bon déroulement (animation, aménagement de l'espace..) de ces activités en donnant à l'enfant un cadre sécurisant.

**Les activités sont variées et adaptées, dans leur contenu et leur durée, à l'âge de chacun.** Elles tiendront compte des différents besoins d'éveil :

### ■ Les chansons et comptines

L'enfant a plaisir à chanter, à répéter les mêmes mots, à réentendre ce qu'il a entendu, aimé, retenu. L'expérience est alors stimulante et favorise le développement du langage.

### ■ La musique

Permet d'explorer les sons (jouer avec les sons, en chercher d'autres ou les répéter)

C'est l'approche du rythme par le jeu entre mouvements et sons (marcher, se balancer)

Permet à l'enfant de confronter son oreille à une palette riche et diversifiée (musiques classiques, contemporaines, etc...)

### ■ Les activités manuelles

Le dessin, la peinture, le modelage, le collage. L'enfant a besoin de la créativité, c'est un de ses moyens privilégiés d'établir sa présence.

Le dessin, la peinture : En mettant à sa disposition les outils et supports diversifiés (crayons, pinceaux, rouleaux, peinture), l'enfant pourra développer son potentiel créateur à travers les différentes possibilités ou techniques et laisser son imagination s'exprimer.

Le modelage (argile, pâte à sel, semoule) permet de découvrir la matière : modeler presser, mettre en petits morceaux, enfoncer ses doigts, etc...

Le collage : matières, outils ou supports diversifiés servent à la création. L'enfant explore les qualités tactiles et expressives d'un matériau (découpage du papier, pliage, création d'un volume, collage, etc...)

### ■ L'éveil moteur

Expression corporelle : interpréter avec son corps (lion...)

La psychomotricité qui favorise la découverte de son corps (déplacement dans l'espace, équilibre, etc...)

### ■ Les jeux libres

Lors des jeux libres, des lieux sont aménagés en espaces dinette, poupées, voiture, etc... pour favoriser les jeux « d'imitation ».

En extérieur, l'enfant est acteur dans son développement, Il choisit de jouer seul ou de rentrer en relation avec l'autre, les jeux et jouets extérieurs s'y adaptant (vélo, toboggan, cabane, structure d'éveil, etc...)

Tout au long de la journée des temps calmes compléteront les activités par des histoires, des chansons et des comptines ainsi que des séances de détente d'écoute musicale.

### ■ Les fêtes

L'année est ponctuée de fêtes, autant d'étapes qui permettent à l'enfant de se repérer dans le temps (Noël – Carnaval – Fête de fin d'année)

Les anniversaires fêtés à la demande des parents font prendre conscience à l'enfant de sa croissance et de sa métamorphose.

### ■ Les photos

Les photos prises au sein de l'établissement durant les moments de vie des enfants (activités, repas, psychomotricité, chants, etc...) sont proposées aux parents par le biais des clés USB pour chaque famille qui le désire.

## ■ Relations avec les partenaires extérieurs

### ✓ *Le foyer-logement « Rai de Souléou »*

Tous les quinze jours, durant une heure, l'établissement accueille un groupe de résidents du foyer-logement afin de partager l'activité musicale avec les enfants.

### ✓ *Le service des sports*

Un éducateur sportif assure des séances d'une heure au sein de l'établissement (déplacements dans l'espace, cerceaux, ballons, plots, etc...)

### ✓ *Les écoles maternelles*

Au mois de juin, une visite dans les écoles est organisée pour les enfants devant être scolarisés en septembre. Ils sont reçus dans la classe par l'institutrice et les élèves où ils découvrent le rythme scolaire durant une matinée.

### ✓ *Les services culturels municipaux*

Notre établissement est ouvert sur la ville et travaille en étroite collaboration avec les différents services municipaux : galerie d'art, expositions diverses Espaces des Arts. Il est aussi partenaire d'associations caritatives telles que « Vaincre la mucoviscidose » et « Le comité UNICEF du Var » dans le cadre du partenariat « Ville amie des enfants ».

## **II - LE PROJET SOCIAL**

Le projet d'établissement ainsi que le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent l'accueil d'un nombre déterminé d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge des bénéficiaires de l'allocation de revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou des primes forfaitaires instituées respectivement par les articles L. 262-1 du code de la sécurité sociale et L. 351-20 du code du travail qui vivent seuls ou avec une personne travaillant ou suivant une formation rémunérée et qui ont une activité professionnelle ou suivent une formation rémunérée.

Ils prévoient également les conditions dans lesquelles des places d'accueil peuvent être mobilisées en faveur des enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge des bénéficiaires des allocations susmentionnées inscrits sur la liste visée à l'article L.311-5 du code du travail, pour leur permettre d'accomplir les démarches nécessaires à une recherche active d'emploi.

Au regard de la législation, le multi-accueil propose quatre places.

Des places d'urgence sont également proposées si besoin est sur les places disponibles ou sur le dépassement autorisé des 20 %, pour une durée de deux semaines, renouvelable une fois.

## **Situation géographique**

Le multi-accueil « Le Jardin des Pitchouns » est situé dans le cœur de ville, à proximité des commerces. Il est implanté dans une zone d'habitation comprenant entre autre un foyer-logement et proche des bâtiments administratifs tels que la mairie, la poste, l'office du tourisme.

## **Les locaux**

Ce bâtiment d'une surface de 560 m<sup>2</sup> est composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage, d'une cour comportant des jeux et structures de motricité et d'une accessibilité sur le parc municipal.

## **III - LES PRESTATIONS D'ACCUEIL**

La commune du Pradet propose aux parents un multi-accueil collectif, occasionnel et familial d'une capacité totale de 76 places pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

Afin de répondre aux besoins des familles, une présentation des différents modes de garde sera faite aux parents afin de les orienter au mieux vers un type de garde le plus approprié : multi-accueil, crèche familiale ou occasionnel.

### **■ Accueil régulier (68 places)**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h 30 à 18h 30

### **■ Accueil familial (8 places)**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h 30 à 18h 30

La mise en place de la PSU (Prestation de Service Unique), convention passée avec la C.A.F, contribue à une meilleure adéquation des services aux besoins des familles. Ainsi, un contrat est établi entre le service administratif de la petite enfance de la commune et les familles, en fonction de leurs besoins et du mode de garde. Le paiement s'effectue à l'heure et il est calculé en fonction des revenus du ou des parent(s).

## **LES CONDITIONS D'ARRIVEE et de DEPART**

### **Conditions d'arrivée**

A 7h 30, deux personnels qualifiés effectuent l'accueil des enfants au sein de chaque section. Ils consignent les informations données par les parents sur des cahiers de transmissions.

### **Conditions de départ**

Jusqu'à 18h, l'accueil des parents se déroule dans chaque section. Après 18h les départs sont effectués par deux personnels qualifiés qui auront pris connaissance du déroulement de la journée de l'enfant inscrit sur les cahiers de transmissions.

## **IV - L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE MALADIE CHRONIQUE**

Les enfants présentant un handicap ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière sont acceptés après avis du médecin de l'établissement. Il y aura alors, si nécessaire, une mise en place d'un protocole d'accueil individualisé en accord avec

les parents, le médecin de l'enfant, le médecin de l'établissement, l'infirmière et la directrice.

## **V - COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES**

L'équipe du multi-accueil collectif est composée de :

- 1 médecin
- 1 directrice, infirmière puéricultrice,
- 2 éducatrices de jeunes enfants,
- 1 infirmière,
- 6 auxiliaires de puériculture,
- 8 adjoints d'animation, titulaires du CAP Petite Enfance,
- 3 agents techniques.

L'accueil familial est composé de

- 3 assistantes maternelles.

### **La directrice puéricultrice :**

Elle est chargée de l'organisation, du fonctionnement de l'établissement et de l'encadrement du personnel. Elle est garante du projet éducatif et du règlement de fonctionnement.

Elle veille à une bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins,

Elle est le garant de l'hygiène et de la sécurité de l'établissement et de la qualité de travail de son équipe,

Elle assure le suivi des assistants maternels à domicile,

*En l'absence de la directrice, la continuité de la fonction de direction est assurée en toute circonstance par l'adjointe de la Directrice, éducatrice de Jeunes enfants. En l'absence des deux, la continuité reviendra à l'infirmière ou à défaut à l'éducatrice de Jeunes Enfants présente.*

### **L'éducatrice de jeunes enfants :**

Elle met en place le projet éducatif et l'accompagne auprès de l'équipe,

Elle contribue à l'éveil et au bien être de l'enfant en favorisant son développement moteur, affectif et intellectuel,

Elle est garante de l'aménagement de l'espace, de la gestion du matériel éducatif et de l'évaluation des besoins en matériel pédagogique.

### **L'infirmière, en collaboration avec la directrice**

Elle définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, en concertation avec le médecin de l'établissement,

Elle assure la mise en œuvre des préconisations et des protocoles.

Elle fait appliquer par le personnel les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.

Elle s'assure de l'intégration des enfants présentant un handicap ou nécessitant des soins ou une attention particulière.

Elle forme le personnel aux règles d'hygiène régissant la crèche.



### **L'auxiliaire de puériculture**

Accueille les enfants dans les meilleures conditions d'hygiène, de confort et de sécurité et répond à leurs besoins en respectant leur rythme,  
Elle accompagne l'enfant vers l'apprentissage de l'autonomie et la socialisation.  
Elle est garante des soins prodigués aux nourrissons et à la mise en place d'activités d'éveil.

### **L'adjoint d'animation, titulaire du CAP Petite Enfance :**

Elle seconde les auxiliaires de puériculture dans la prise en charge des enfants en participant aux soins prodigués et aux activités d'éveil.

### **L'adjoint technique :**

Elle entretient les locaux, le matériel et le linge,  
Elle participe à la répartition et la distribution des repas.

## **VI - FORMATION du PERSONNEL**

### **1 – Le personnel d'encadrement du multi-accueil**

La formation est assurée par des stages organisés par le Centre National de Formation du Personnel Territorial (CNFPT) et de façon continue par le biais de réunions mensuelles d'informations et de réflexions,

Ces réunions constituent des temps d'échanges.

Pour le personnel c'est un moment de réflexion et d'analyse du travail effectué par rapport à la position de chacun dans l'équipe et au regard du projet pédagogique.

### **2 – Les assistantes maternelles de l'accueil familial**

La formation continue des assistantes maternelles est assurée par le Centre National de Formation du Personnel Territorial (C.N.F.P.T.)

Deux fois par semaine, le matin de 9h à 11h, chaque assistante maternelle vient au sein de l'établissement avec les enfants dont elle a la garde pour effectuer des activités dirigées (activités manuelles, éveil musical, psychomotricité, bibliothèque municipale, etc...)

Pendant ce temps de présence, l'encadrement éducatif est assuré par une éducatrice de jeunes enfants.

Une fois par trimestre toutes les assistantes maternelles sont invitées à participer à une réunion de bilan d'activités.

Le suivi des enfants à domicile est effectué par la directrice de l'établissement de façon régulière.

## **VII - PLACE ET PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE de L'ETABLISSEMENT**

La place des parents est une des valeurs fondamentales du projet éducatif

Pour ce faire, des réunions d'information sont proposées dans le but de favoriser un temps de parole consacré aux échanges et aux interrogations des parents sur la vie de leur enfant en crèche.

Des animations festives sont organisées durant l'année afin de favoriser la rencontre et l'échange entre parents.

## **VIII - MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Il est très important que l'établissement d'accueil soit en communication avec les différents services et organismes existants dans la commune ou ses environs. Il doit s'insérer dans la politique sociale de la commune.

Un travail de concertation et de coordination sera mis en place avec les organismes extérieurs afin de faciliter l'intégration sociale des familles et des enfants confiés ainsi qu'une approche de préscolarisation.

### **Ce projet amènera à travailler en réseau avec :**

- Le CCAS du Pradet,
- Le foyer-logement 3<sup>ème</sup> âge « Rai de Souléou »
- Les services municipaux (Bibliothèque, Sports, Espaces verts, l'ALSH, Education)
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI), Unité de Promotion de la Santé du Département du Var
- La Caisse d'Allocations Familiales : CAF (prestations, et suivi de projet)
- L'éducation nationale (écoles maternelles de la commune)
- Le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale
- Les instituts de formation (Organismes de formation préparant au CAP petite enfance, au diplôme d'infirmière et auxiliaire de puériculture, psychomotricienne et orthophoniste, assistante maternelle).
- La résidence « Mère-Enfant » du Centre Départemental de l'Enfance
- Les associations caritatives (Téléthon, « Vaincre la mucoviscidose »)
- Le « Comité UNICEF du Var » dans le cadre du partenariat « Ville amie des enfants ».